

montent les avances faites au service *Marine* pendant le mois de juin 1866, et qui se répartit comme suit :

		EXERCICE 1866.	
		FR.	C.
Chapitre	IV.....	10,440	57
—	V.....	8,614	91
—	VI.....	315	25
—	IX.....	6,514	10
—	X.....	3,291	21
—	XI.....	17,542	17
—	XVIII.....	161	66
TOTAL.....		46,879	87-

Le trésorier morcèlera l'émission en autant de coupures qu'il sera utile pour la facilité du placement.

ART. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* des Établissements.

Papeete, le 30 juillet 1866.

Signé : C<sup>re</sup> DE LA RONCIERE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

*L'Ordonnateur,*

Signé : T. NESTY.

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N<sup>o</sup> 136. — Par décret impérial en date du 14 mars 1866, M. Méry (Joseph), lieutenant en 2<sup>e</sup> d'artillerie de marine, a été nommé à un emploi de lieutenant en 1<sup>er</sup>; maintenu à la 22<sup>e</sup> demi-batterie à Tahiti.

N<sup>o</sup> 137. — Par décret impérial en date du 4 avril 1866, M. Dumesnil (Marie-Charles-Edmond-Roger), commis de marine à Tahiti, a été nommé au grade d'aide-commissaire de la marine pour servir à Tahiti.

N<sup>o</sup> 138. — Par décision ministérielle en date du 19 avril 1866, M. Nesty, commissaire-adjoint de la marine, Ordonnateur à Tahiti, a été porté à la 1<sup>re</sup> classe de son grade, pour prendre rang à compter du 4 avril 1866.